

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE de l'A.C.C.A. de

ESCOU DENUX

Objet : élection du Conseil d'Administration

La loi du 24 juillet 2019 paru au JORF le 26 juillet 2019 et dont le décret n°2019-1432 paru le 26 décembre 2019 jorf, prévoit le renouvellement de l'ensemble du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale de l'Association Communale de Chasse Agréé (ACCA) réunie le 24/07/2021 à 20 h 00 a procédé à l'élection de l'intégralité de son conseil d'administration, conformément à l'article 12 de ses statuts.

Les statuts de l'association prévoient que le conseil d'administration soit constitué de (3, 6 ou 9): 3 Membres

L'assemblée générale désigne comme :

- Président de séance M SAINT-MARTIN - Secrétaire de séance M MAZURIER Alexandre

Candidat :

SAINT-MARTIN J. Claude		
PIERRE-GEORGES Jean		
MAZURIER Alexandre		

Ont été élus :

SAINT-MARTIN J. Claude		
PIERRE-GEORGES Jean		
MAZURIER Alexandre		

Le Conseil d'Administration est constitué des membres suivants :

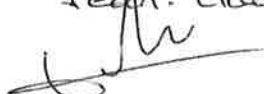
SAINT-MARTIN Jean. Claude		
PIERRE-GEORGES Jean		
MAZURIER Alexandre		

Fait à ESCOU DENUX, le 24/07/2021

Le Président

(Nom-Prénom)

SAINT-MARTIN
Jean. Claude



Le Secrétaire

(Nom-Prénom)

MAZURIER Alexandre

